

DEC21023DAJ

Décision du 10 mars 2021 portant nomination de M. Stéphane AYMERICH en qualité de Délégué aux infrastructures de recherche

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} mars 2020 portant renouvellement du mandat de M. Gilles AUMONT, en qualité de Délégué aux infrastructures de recherche pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2021, il est mis fin au mandat de M. Gilles AUMONT, Directeur de Recherche, en qualité de Délégué aux infrastructures de recherche (DISC) auprès de la Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation.

Article 2 :

A compter du 1^{er} avril 2021, M. Stéphane AYMERICH, Directeur de Recherche, est nommé Délégué aux infrastructures de recherche (DISC) auprès de la Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 10 mars 2021

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

